

- Algérie au Cœur,
- Amal,
- ANPNA (Association Nationale des Pieds Noirs Progressistes et Amis),
- ASALI (Association de Solidarité des Algériens de l'Isère),
- Coup de Soleil Rhône-Alpes,
- CSRA (Comité de Soutien aux Réfugiés Algériens),
- la Libre Pensée Isère,
- le Mouvement de la Paix Isère.

**Collectif 17 octobre 1961
Isère**

تجمع 17 أكتوبر 1961

**« Algérie, regarder le passé, agir au présent
pour construire un futur solidaire »**

Les soldats du refus de la guerre d'Algérie

La lutte pour l'indépendance que mena le peuple algérien fut l'aboutissement de la lutte constante que menèrent les Algériennes et les Algériens pendant 132 ans pour se débarrasser d'un ordre colonial injuste et cruel. La répression contre le peuple algérien donna lieu à de nombreux massacres pendant la guerre de conquête (1830 – 1852), pendant l'occupation coloniale (dont les massacres de Sétif, Guelma, et Kherrata) jusqu'à la guerre d'Algérie elle-même (1^{er} novembre 1954 – 19 mars 1962) qui fit des centaines de milliers de victimes.

Pendant la guerre d'Algérie, il y eut des Françaises et des Français qui prirent parti pour l'indépendance de l'Algérie. Parmi ceux qui furent appelés sous les drapeaux pendant cette guerre injuste, des jeunes hommes choisirent de refuser de la faire. Qui étaient-ils ? Comment cette résistance s'est-elle manifestée ?

Rencontre-débat
mercredi 14 mai 2025 à 18h30
Maison des Associations
6 Rue Berthe de Boissieux 38000 Grenoble

Avec les témoignages de

- **Michel Brocard** a "volontairement" effectué son service militaire en Algérie, pour militer en faveur de l'indépendance et dénoncer les méthodes de l'armée coloniale. Il a assumé les condamnations et les risques.
- **Marc Ollivier**, anticolonialiste grenoblois, a refusé d'effectuer son service militaire en 1959 pour ne pas participer à la répression par l'armée française des Algériens en lutte pour leur indépendance.
- **Claude Verrel**, réfractaire non violent, incarcéré durant 15 mois, a participé à l'action non violente pour la reconnaissance du statut des objecteurs de conscience.